



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2019

DOSSIER N° 2019 SP DM2 F 34 13

Politique : **Finances**

Programme(s) :

Objet : **Rapport financier 2018**

Service instructeur : DFI/SFP

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement
 fonctionnement

Recettes : investissement
 fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Cheminel

Commission : Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2019

DOSSIER N° 2019 SP DM2 F 34 13

Numéro provisoire : 796 - Code matière : 7.1.2

Dépôt en Préfecture le : 05-11-2019

Publication le :

Notification le :

Exécutoire le : 05-11-2019

Acte réglementaire ou à publier : Non

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2019 DM2 34 13,

Vu l'avis de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Cheminel au nom de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

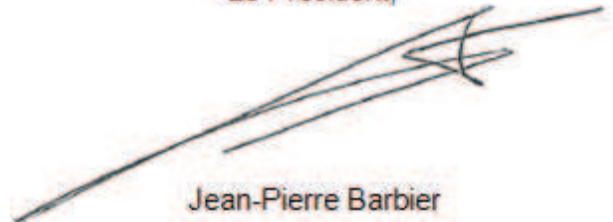
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport financier du Département de l'Isère, ci-annexé.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



Rapport financier 2018 du Département

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Les grandes masses financières 2018	page 4
Les principaux équilibres et ratios financiers illustrés et commentés.....	page 6
Analyse financière des comptes du Département	page 16
Annexes.....	page 21

PREAMBULE

Le budget consolidé du Département de l'Isère comprend :

- **le budget principal (nomenclature M52), objet du présent rapport,**
- des budgets annexes, destinés à distinguer la comptabilité de certains services locaux spécialisés (synthèse des comptes en annexe 1):
 - o boutique des musées (nomenclature M52),
 - o laboratoire vétérinaire (nomenclature M52),
 - o réseau Transisère (nomenclature M43, spécifique aux transports),
 - o cuisine centrale, (nomenclature M52),
 - o aménagement numérique, (nomenclature M4)

Le contexte des Départements

En 2018, comme en 2017, les dépenses et les recettes de fonctionnement des Départements diminuent, respectivement de -0,8 % et de -0,7 %, en lien avec la poursuite des transferts de compétence dans les domaines des transports non urbains et des transports scolaires transférés aux Régions.¹

L'année 2018 a été la première année d'application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (pacte financier) instaurant un plafonnement de +1,2 % de l'évolution des dépenses de fonctionnement pour 322 collectivités (Régions, Départements, Métropoles, grandes intercommunalités et villes dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 M€)

En 2018, les Départements sont parvenus à respecter l'objectif de maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement fixé dans ce pacte financier.

Néanmoins, la Cour des comptes indique que « Cette situation demeure cependant fragile, par comparaison avec les autres catégories de collectivités, car fortement dépendante du rythme d'évolution de leurs dépenses sociales ». ²

Cet effet est moindre pour les dépenses d'investissement hors dette qui repartent à la hausse pour la première fois depuis 2009, soit +4,1 % entre 2017 et 2018.

L'épargne brute reste stable à 11,9 % (+0,1 point), et la capacité de désendettement poursuit sa baisse, passant de 4,2 ans en 2017 à 4,1 ans en 2018 (5,3 ans en 2015).

Le taux d'endettement (dette rapportée aux recettes de fonctionnement) atteint 49,4 % en 2018.

¹ DGCL – Les finances des collectivités locales en 2019 – juillet 2019

² Cour des comptes – Les finances publiques locales 2019 – juin 2019

Le Département de l'Isère en 2018 (données du compte administratif)

- ⇒ En 2018, en fonctionnement, les dépenses du Département restent stables, ainsi l'objectif fixé par l'Etat dans le cadre du pacte financier est atteint. Les recettes augmentant de +1,9 %, en conséquence, l'épargne brute enregistre une hausse, et le taux d'épargne brute s'élève à 14,2 % (12,6 % en 2017).
- ⇒ Son niveau d'épargne et sa capacité de recourir à l'emprunt, en raison d'un faible endettement (très bonne capacité de désendettement située à un an environ), ont permis au Département de l'Isère de mener une politique volontariste en matière d'investissement. Elle se traduit en 2018 par une hausse importante des dépenses d'investissement hors dette (+13,6 %).

LES GRANDES MASSES FINANCIERES 2018 DU DEPARTEMENT DE L'ISERE³

Les recettes totales du budget principal du Département s'élèvent à 1 425,5 M€ en 2018 pour 1 418,0 M€ de dépenses (hors résultats antérieurs).

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à 1 276,4 M€ et les dépenses de fonctionnement à 1 095,0 M€.

L'épargne brute s'établit donc à 181,4 M€, en hausse de +15,0 % par rapport à 2017, du fait d'une stabilité des dépenses et d'une augmentation de +1,9 % des recettes, en fonctionnement. Il est à noter que les dépenses sociales augmentent de +2,1 % (+1,8 % en 2017).

Le Département a réalisé 262,7 M€ de dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette. Les dépenses d'équipement direct et indirect s'élèvent à 231,7 M€, dont 109,9 M€ en crédits de paiement sur autorisations de programme (AP). Cette procédure permet à l'Assemblée départementale de délibérer sur des projets réalisables sur plusieurs exercices. Au 31 décembre 2018, les autorisations de programmes (AP) votées atteignaient 1 457 M€, dont 528 M€ de stock d'AP restant à financer.

L'écart constaté entre les recettes et les dépenses totales, +7,5 M€, impacte le fonds de roulement, celui-ci passant de 75,1 M€ à 82,6 M€ au 31 décembre 2018.

Le Département de l'Isère, qui présente un faible taux d'endettement (19,4 %) par rapport à la moyenne des Départements de la même strate (52,0 %), conserve une situation financière saine (mode de calcul DGCL).

³ Données du compte administratif

Définition des concepts financiers

▶ **La section de fonctionnement** enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges ou des produits à caractère définitif (subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs, charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts).

▶ **La section d'investissement** retrace les opérations relatives à la dette et au patrimoine, soit du Département lui-même (acquisitions, ventes, travaux), soit de tiers (subventions d'équipement versées). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et peuvent être financées par l'emprunt.

▶ **L'épargne de gestion** est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion de l'année (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette).

▶ **L'épargne brute** est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année. Cet excédent dégagé sur le fonctionnement contribue au financement de la section d'investissement.

Schématiquement, l'épargne brute d'une collectivité peut être rapprochée de la capacité d'autofinancement d'une entreprise.

Le taux d'épargne brute se définit comme le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.

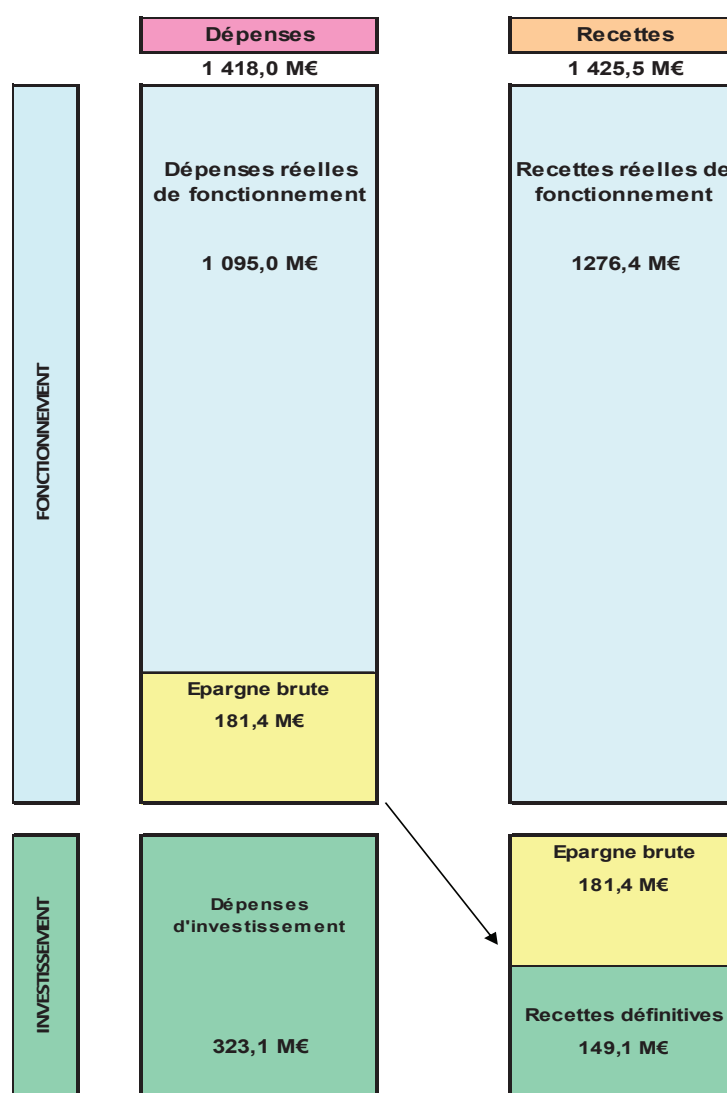
▶ **L'épargne nette** est l'épargne brute moins l'annuité en capital de la dette.

▶ **Le fonds de roulement** au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits constatés sur les comptes administratifs des années antérieures.

Au 1^{er} janvier, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice précédent.

LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS

1 - le schéma d'équilibre général pour 2018



(*) Données du compte administratif, hors reprise des résultats antérieurs

Les recettes du budget principal du Département, qui s'élèvent en 2018 à 1 425,5 M€, sont composées à 89,5 % des recettes de fonctionnement (1 276,4 M€).

Les recettes d'investissement atteignent 149,1 M€ et sont constituées essentiellement des participations et subventions reçues (39,5 M€) et par le tirage de l'emprunt (109,5 M€ dont 59,5 M€ sur OCLT⁴).

Les dépenses totales du Département s'établissent à 1 418,0 M€, dont 1 095,0 M€ de dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 323,1 M€ et à 262,7 M€ hors remboursement de l'emprunt bancaire. Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'équipement direct (50,3 % soit 132,1 M€) et d'aide aux tiers (37,9 %, soit 99,6 M€).

⁴ Ouverture de Crédits Long Terme

2 - les recettes de fonctionnement en 2018

⇒ Une stabilité des concours de l'Etat et une fiscalité dynamique

Après une participation importante au redressement des finances publiques de 74 M€ prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2014 et 2017 représentant une perte cumulée d'environ 240 M€, la DGF baisse légèrement en 2018 (-0,4 %).

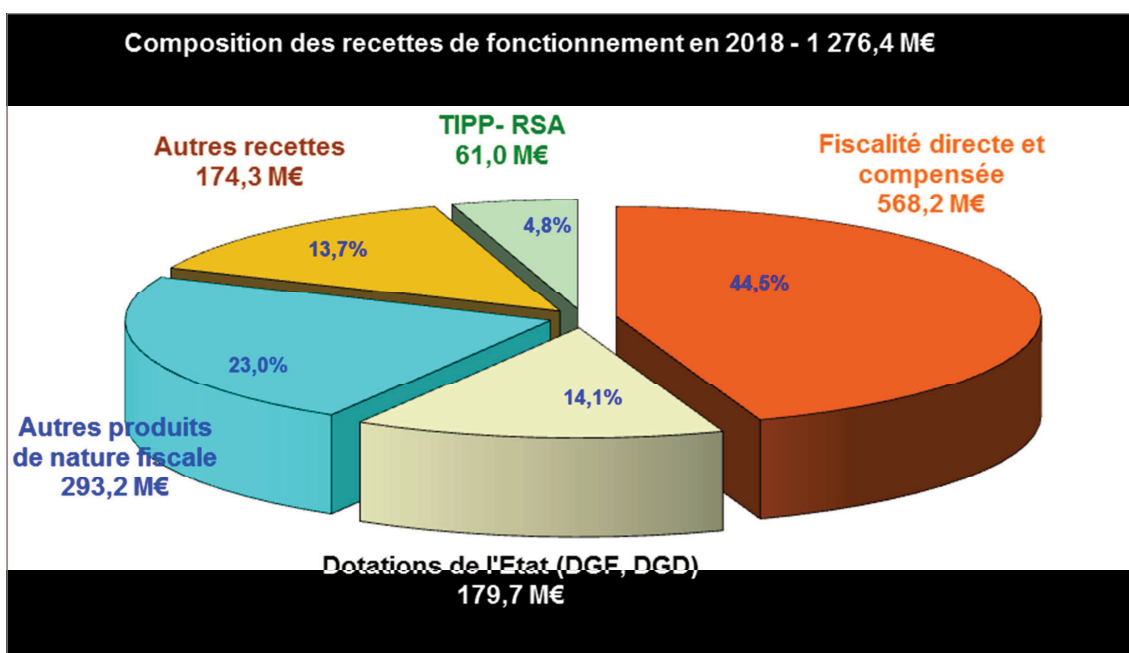
La dynamique des recettes entre 2017 et 2018 provient essentiellement des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+2,6 %), dans une moindre mesure des droits de mutations à titre onéreux (+1,0 %), sans hausse des taux de ces deux taxes, et des recettes sociales.

Concernant la fiscalité directe, il est rappelé que, désormais, le pouvoir fiscal des Départements s'exerce sur la seule taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). A noter que le Département de l'Isère a fait le choix de la stabilité du taux de la TFPB.

Les autres composantes du « panier fiscal » sont constituées par :

- les impôts économiques : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). Pour rappel, dans le cadre de la loi NOTRe, une nouvelle répartition de la CVAE est intervenue entre les Départements et les Régions en 2017 : le taux de la masse à répartir revenant aux Départements est ainsi passé de 48,5 % à 23,5%.
- le reversement d'une part de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),
- des dotations budgétaires de l'Etat, figées jusqu'en 2016 : une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et un versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) viennent assurer, pour chaque Département, la reconstitution du panier de ressources à la valeur 2010. A compter de 2017, la DCRTP est intégrée dans les variables d'ajustement de la loi de finances. En 2018, elle baisse pour l'Isère de -0,3 % après -8,9 % en 2017.

⇒ Structure des recettes de fonctionnement en 2018



▪ Le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité compensée suite à la réforme de la taxe professionnelle, hors allocations compensatrices, s'élève à 568,2 M€ (+0,7 %) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 271,7 M€ (+2,6 %),
- CVAE : 77,7 M€ (-0,2 %),
- IFR : 11,1 M€ (+1,2 %),
- TSCA : 108,5 M€ (+2,2 %),
- DCRTP : 41,5 M€ (-0,3 %),
- FNGIR : 35,4 M€ (dotation figée)
- Part sur les DMTO reversée par l'Etat : 7,9 M€ (montant figé),
- Frais de gestion de la TFPB : 14,2 M€ (+1,1 %).

La fiscalité directe et compensée représente 45 % des ressources de fonctionnement. La fiscalité directe, sur laquelle peut porter le levier fiscal, représente 1/5ème des recettes de fonctionnement en 2018.

▪ Comparaison des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de l'Isère à d'autres ensembles de Départements :

	Isère	Moyenne des départements "millionnaires"	Moyenne du "D7"	Moyenne des départements Auvergne-Rhône-Alpes
Taux de TFPB 2017	15,90%	17,55%	16,03%	17,57%
Taux de TFPB 2018	15,90%	17,48%	16,03%	17,57%
évolution 2017>2018	0,0%	-0,4%	0,0%	0,00%

Le "D7" est un panel de Départements comparables à l'Isère (Alpes-Maritimes, Haute-Garonne, Gironde, Loire-Atlantique, Moselle, Bas-Rhin, Seine-et-Marne).
Les Départements « millionnaires » sont les Départements dont la population est supérieure à un million d'habitants (chiffres hors Paris et petite couronne).

Les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des Départements n'ont pas augmenté en 2018, après une augmentation de +0,6 % en 2017 et une forte hausse entre 2015 et 2016 (+5,2 %). L'augmentation du produit au niveau national est due à l' « effet base » pour +2,2 %.

Le Département de l'Isère a choisi de maintenir son taux de fiscalité directe en 2018. La moyenne des taux des Départements dont la population est supérieure à un million d'habitants (hors Paris et petite couronne) a baissé de -0,4 % en 2018.

En 2018, l'Isère présente un taux inférieur au taux moyen constaté (15,90 % contre une moyenne nationale de 16,38 %). Les 3/4 des Départements (Métropole hors Paris) ont un taux plus élevé qu'en Isère, le taux de la taxe foncière s'échelonnant entre 7,08 % et 33,85 %.

Le produit de la TFPB perçu en 2018 s'établit à 271,6 M€ et représente 47,8 % de l'ensemble des ressources de fiscalité directe et compensée. Celles-ci s'élèvent à 568,2 M€, en hausse de 4,0 M€ par rapport à 2017.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé par la loi de finances initiale. Pour l'Isère, le montant de la DGF 2018 atteint 166,4 M€, soit -0,4 % par rapport à 2017. La dotation globale de décentralisation (DGD), dont le montant est quasiment stable depuis 2008, s'élève à 6,4 M€.

A ces dotations globalisées, s'ajoutent les compensations versées par l'Etat au titre des réformes fiscales visant à alléger la pression fiscale sur les contribuables. Elles s'élèvent en 2018 à 6,9 M€ (-0,3 %).

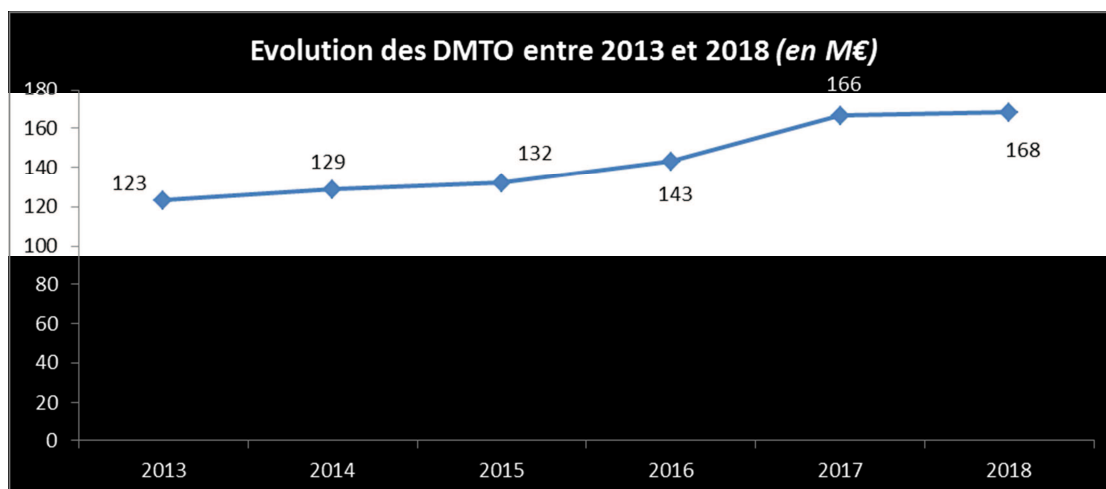
Des dotations, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ont été créées en 2006 pour compenser les charges financières consécutives à la création dans chaque Département d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et au versement d'une allocation de prestation du handicap (PCH). Elles s'élèvent à 13,9 M€ en 2018. La CNSA verse également une compensation pour l'allocation personnalisée d'autonomie, APA1 depuis 2002, et APA2 depuis 2016 dans le cadre de la loi ASV - Adaptation de la société au vieillissement. Le montant s'élève à 42,7 M€.

En complément de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférée depuis 2004 au titre des dépenses d'allocation du RSA, un fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI) a été institué en 2006. Son montant s'élève à 6,2 M€ en 2018.

- La fiscalité indirecte constitue une part importante des ressources départementales. Ainsi, en 2018, elle représente 27,8 % des recettes de fonctionnement. Elle se compose essentiellement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et de la TICPE. Ces trois postes représentent à eux seuls 87,4 % de la fiscalité indirecte.

- Les droits de mutation représentent 47,4% de la fiscalité indirecte. La loi de finances pour 2014 a ouvert aux Départements le droit d'augmenter leur taux sur l'assiette des DMTO de 3,8 % à 4,5 %. En 2018, seuls 3 Départements de France métropolitaine ont maintenu leur

taux à 3,80 % dont l'Isère. Pour l'Isère, le produit de cette taxe augmente de 1,0 % entre 2017 et 2018 (+4,0 % en moyenne pour les Départements), pour atteindre 167,7 M€.



- Le Département perçoit une part de la TICPE pour compenser le transfert des dépenses du RSA. La première part de la compensation reste fixe depuis 2004, à hauteur de 51,3 M€ et la deuxième part a été versée à hauteur de 9,7 M€ pour 2018. Ce dispositif est complété par le FMDI (voir ci-dessus).
- Depuis 2005, les Départements disposent de fractions de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), pour couvrir les charges transférées. La TSCA perçue en 2018 s'élève à 68,8 M€ ; elle est complétée, depuis la loi de finances 2008, par une part prélevée sur la TICPE à hauteur de 12,1 M€ pour 2018.
- En 2018, le Département a été bénéficiaire du fonds de péréquation des DMTO, créé en 2011, pour 1,1 M€ (2,3 M€ en 2017), et du fonds de solidarité des DMTO, créé en 2014, pour 7,4 M€ (7,1 M€ en 2017). A noter que le Département est également contributeur au titre de ces deux fonds et également du fonds de péréquation de la CVAE pour un montant total de 20,5 M€, soit un solde négatif de -12,0 M€ (-10,1 M€ en 2017).
- D'autres taxes sont perçues par le Département : taxe sur l'électricité, taxe d'aménagement, taxe sur les remontées mécaniques, taxe additionnelle à la taxe de séjour et taxe sur l'énergie hydraulique. Au total, cette fiscalité indirecte représente 2,8 % des recettes de fonctionnement.

3 - la dette propre et la dette garantie

Au 31 décembre 2018, le Département dispose d'un encours de dette propre bancaire de 238,7 M€. La capacité de désendettement de notre collectivité se situe à environ un an (encours de la dette rapporté à l'épargne brute).

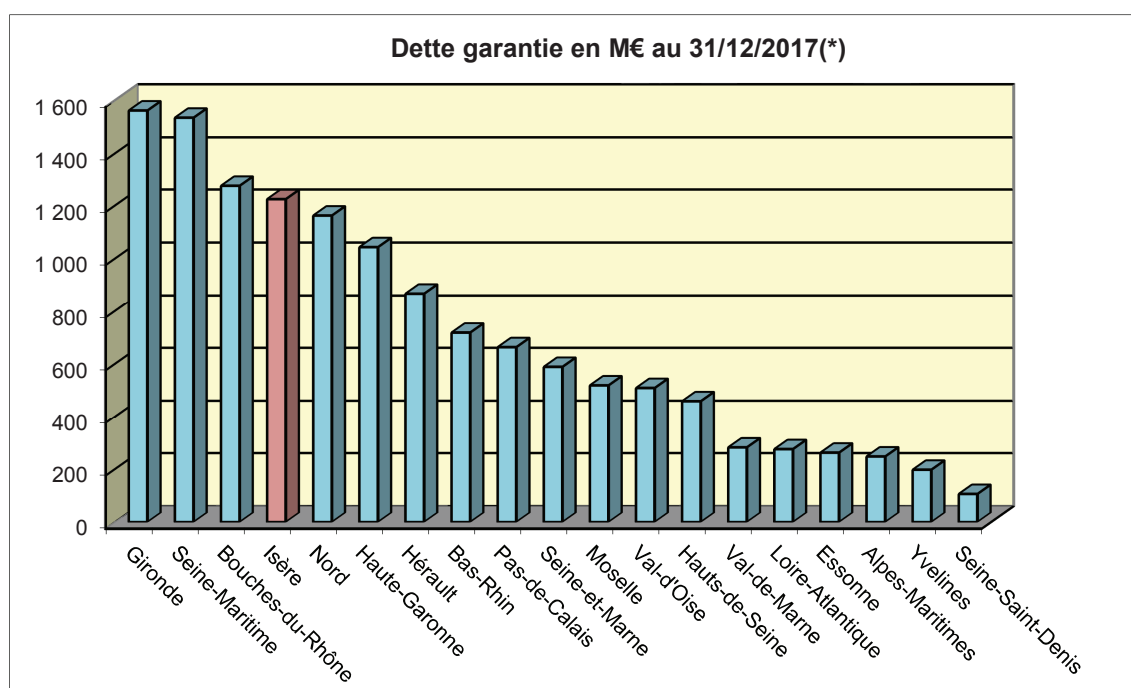
Par ailleurs, l'Isère participe au développement et à l'action d'autres structures par le biais de la garantie d'emprunts.

1 156,4 M€ de capital restant dû étaient ainsi garanti au 31/12/2018 (-5,5 %).

Cet encours est pour 82 % lié au logement social (949,5 M€) et réparti à 69,0 % entre quatre principaux bailleurs sociaux. Ainsi, l'OPAC de l'Isère représentait 338,1 M€ du capital restant dû au 31/12/2018 (soit 29,2 % du total). La Société dauphinoise pour l'habitat bénéficiait à la même date de 221,2 M€ (soit 19,1 %), la Société Pluralis de 159,7 M€ de dette garantie (soit 13,8 % du total), et Actis de 78,5 M€ (soit 6,8 %).

En 2018, le montant de la dette garantie par l'Isère est de 2 fois supérieur à la moyenne des Départements de taille comparable.

Ainsi, au 31/12/2017^(*), 18 Départements de plus de 1 000 000 d'habitants garantissaient 681 M€ en moyenne, contre 1 223 M€ pour l'Isère.



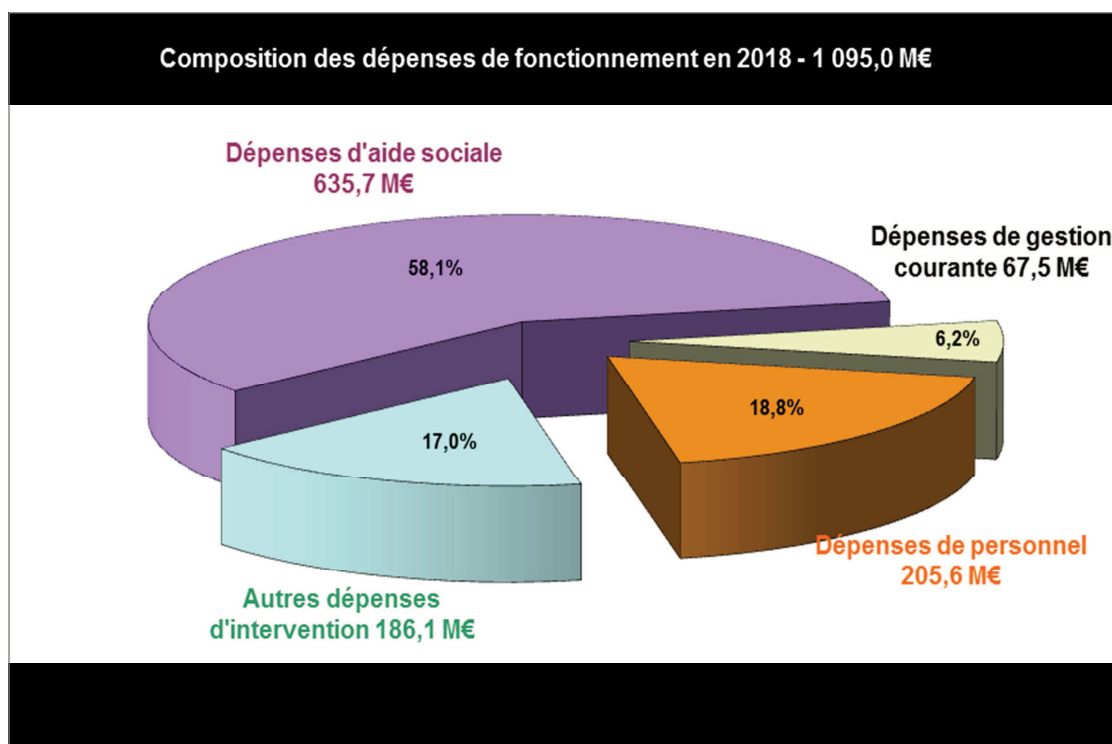
(*) Données 2018 des Départements non disponibles

L'Assemblée départementale s'est toutefois fixée comme objectif de réduire progressivement sa dette garantie dans le secteur du logement social (délibérations du 15 décembre 2011 et du 17 décembre 2015, modifiant les modalités d'octroi des garanties d'emprunts au logement social et à l'hébergement social). Il est à noter qu'une baisse de la dette garantie est constatée chaque année depuis 2015 (-10 % entre 2015 et 2018).

4 - les dépenses de fonctionnement en 2018

Les dépenses totales de fonctionnement du budget principal - dépenses de gestion et charges financières - s'élèvent à 1 095,0 M€ en 2018. Elles restent stables par rapport à 2017 (+0,05 %).

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement départementales diminuent en moyenne, principalement suite au transfert de compétences dans le domaine des transports à la Région, débuté en 2017 et avec un effet en année pleine en 2018.



Les dépenses de gestion courante (6,2 % des dépenses) s'établissent à 67,5 M€ et baissent de -9,7 % par rapport à 2017 (forte diminution des dépenses d'entretien du réseau routier suite au transfert à la Métropole).

Les dépenses sociales s'élèvent à 635,7 M€ (+2,1 %), hors frais de personnel. Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (58 %). Entre 2017 et 2018, le nombre d'allocataires du RSA pris en charge par le Département a baissé de -2,3 %, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de +3,4 % (nombre d'allocataires au 31/12/2018).

Il s'agit plus particulièrement de:

- RSA : allocation et insertion	138,9 M€	-4,4 % / 2017
dont 132,7 M€ d'allocation		(-3,1 % par rapport à 2017)
- l'aide à l'enfance :	119,8 M€	+3,6 % / 2017
- l'aide aux handicapés :	172,1 M€	+4,0 % / 2017
- l'aide aux personnes âgées :	195,1 M€	+5,8 % / 2017

Il est à noter que les seules compétences d'allocations individuelles de solidarité transférées au Département par l'Etat représentent une charge nette pour 2018 de l'ordre de 168 M€.

Les frais de personnel s'élèvent à 205,6 M€, soit une hausse de +1,3 %. La masse salariale des assistants familiaux reste stable (+0,5%). Le poids des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement s'établit à 19,4 % pour l'Isère, il est estimé à 19,8 % en moyenne pour l'ensemble des Départements de la même strate (modalités de calcul DGCL). Toutefois, la comparaison entre collectivités est difficile, en l'absence d'indicateurs sur les choix de gestion, notamment sur l'internalisation de certaines missions.

Les autres dépenses d'intervention baissent de -4,2 % et s'élèvent à 186,1 M€ (17,0 % des dépenses). Elles concernent notamment les domaines des transports, de la culture, des collèges, ainsi que la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La forte diminution de ce secteur de dépenses est liée principalement au transfert de la compétence transport à la Région.

5 - les dépenses et recettes d'investissement en 2018

Les dépenses d'investissement de l'Isère, sur son budget principal, s'établissent à 323,1 M€, ramenées, hors remboursement d'emprunt, à 262,7 M€ (+13,6 %).

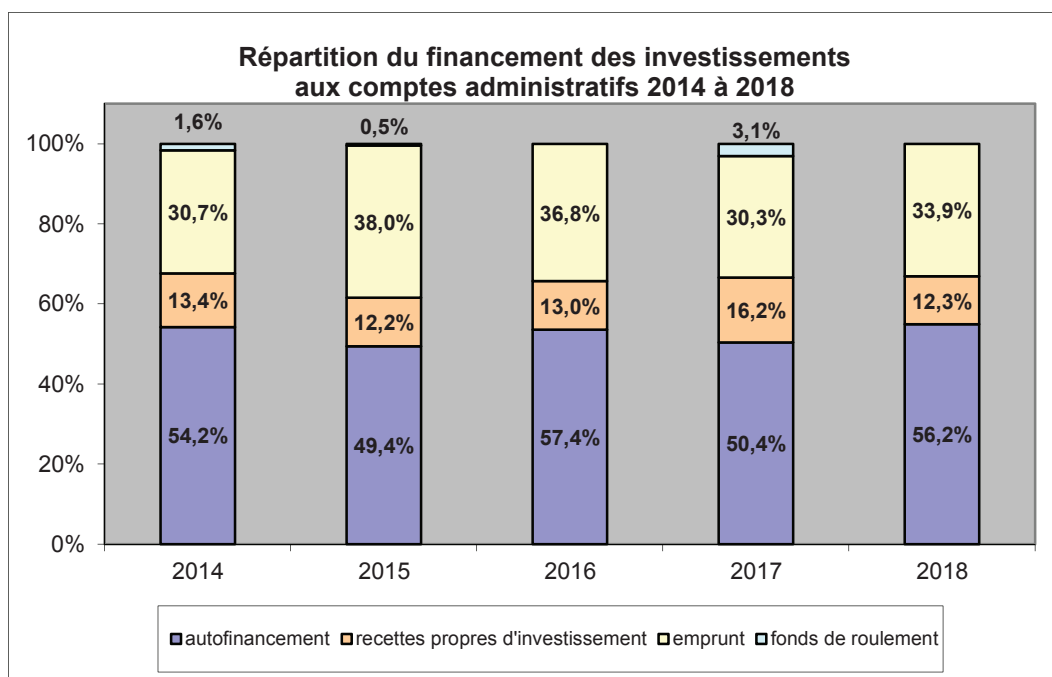
Les dépenses d'équipement direct - c'est-à-dire celles qui enrichissent le patrimoine départemental - atteignent 132,9 M€ (-0,6 %). Elles représentent 50,3 % des dépenses d'investissement hors emprunt.

Les autres dépenses d'investissement, pour 130,6 M€ (+32,9 %) sont essentiellement composées de subventions d'équipement versées (99,6 M€). Les subventions d'équipement aux communes et aux groupements de communes représentent près de la moitié de ces subventions d'équipement, soit 45,3 M€.

Les ressources définitives d'investissement s'élèvent à 39,6 M€. Elles sont composées principalement de participations et de subventions reçues et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

L'épargne brute étant de 181,4 M€, les ressources propres, hors emprunt, atteignent donc 221,1 M€ et s'avèrent insuffisantes pour financer les 323,1 M€ de dépenses d'investissement.

Ce besoin de financement est complété par un recours à l'emprunt sur 2018 de 109,5 M€ (dont 59,5 M€ sur OCLT). L'excédent de financement permet une hausse du fonds de roulement de 7,5 M€.



Conclusion

⇒ Des dépenses de fonctionnement stables respectant le pacte financier

Entre 2017 et 2018, les efforts de gestion opérés par le Département ont permis de stabiliser les charges de fonctionnement permettant ainsi de respecter les obligations introduites par la Loi de finances et de programmation.

Il convient de souligner que la structuration de la section de fonctionnement a été fortement modifiée par les transferts de compétence à la Métropole et à la Région, rendant les comparaisons avec les exercices budgétaires précédents assez complexes.

⇒ Un fort niveau d'investissement

En raison de sa politique volontariste en matière d'équipement, avec notamment un plan de relance de 100 M€ pour la mandature, les dépenses d'investissement hors dette sont en hausse de +14,6 % contre +4,1 % pour les Départements de la même strate (mode de calcul DGCL)

En 2018, le taux d'équipement par habitant en Isère est plus élevé de 23 % par rapport aux Départements de la même strate (respectivement 103 €/habitant et 84€/habitant - mode de calcul DGCL)

La hausse de l'épargne a permis en 2018 de limiter le recours à l'emprunt pour financer les projets d'investissement.

⇒ Une bonne capacité de désendettement

Avec un stock de dette bancaire qui s'élève à 238,7 M€, l'Isère fait partie des Départements peu endettés de France : sa capacité de désendettement, de 1,4 an, est nettement inférieure à celle des Départements de la même strate qui atteint 4,1 ans. Par ailleurs son taux d'endettement est peu élevé (19,4 % contre 52,0 % pour les Départements de la même strate).

Ces indicateurs montrent que le Département dispose d'une importante marge de manœuvre pour financer ses investissements (maîtrise d'ouvrage départementale et aides à l'investissement accordées aux tiers).

Analyse des comptes du Département

La présente étude a été réalisée à partir des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget principal du Département de 2014 à 2018, et de données nationales issues de la DGCL. Il s'agit d'une approche par compte et non par fonction ou domaine.

Il convient de noter que le compte de gestion comprend des opérations qui n'apparaissent pas dans le compte administratif (opérations non budgétaires), ce qui explique les différences de montants et ratios avec les données du compte administratif.

1 – La situation financière du Département

L'actif du Département s'élève à 6,7 milliards d'euros en valeur brute (amortissements non déduits).

L'actif immobilisé est réparti entre 87 % pour les immobilisations et 13 % pour les subventions d'investissement, comme en 2017 :

En €	2014	2015	2016	2017	2018
subventions d'équipement	573 316 293	662 666 958	731 193 015	815 068 951	840 399 614
immobilisations d'investissement	5 416 084 938	5 569 045 435	5 880 837 059	5 529 388 177	5 691 337 845
immobilisations financières	7 808 922	7 707 373	9 810 124	11 776 869	15 631 270
total actif immobilisé	5 997 210 153	6 239 419 766	6 621 840 198	6 356 233 997	6 547 368 729
part des subventions d'équipement	10%	11%	11%	13%	13%
part de l'équipement propre	90%	89%	89%	87%	87%

Le patrimoine de la collectivité augmente de 3,0 % entre 2017 et 2018.

L'amortissement, soit 1,2 Md€, représente 18 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières (0,2 % de l'actif immobilisé), correspondent principalement aux prises de participation du Département dans les sociétés d'économie mixte, comme Territoires 38 et Minatec entreprises.

Il ressort de ces éléments que l'ensemble des capitaux permanents est supérieur aux actifs immobilisés ce qui permet de dégager un **fonds de roulement positif**.

En €	2014	2015	2016	2017	2018
capitaux permanents	6 069 683 079	6 308 240 691	6 711 332 210	6 440 654 663	6 644 061 159
actif immobilisé	5 997 210 153	6 239 419 766	6 621 840 197	6 356 233 997	6 547 368 729
fonds de roulement (a-b-c)	72 472 926	68 820 925	89 492 013	84 420 666	96 692 430

Le fonds de roulement, qui calcule l'écart entre les capitaux permanents et les immobilisations, mesure les moyens financiers stables à moyen et long termes pour financer les investissements futurs de l'Isère et pour faire face aux aléas de l'exploitation. Il est à noter que le fonds de roulement augmente de 12,3 M€ entre 2017 et 2018.

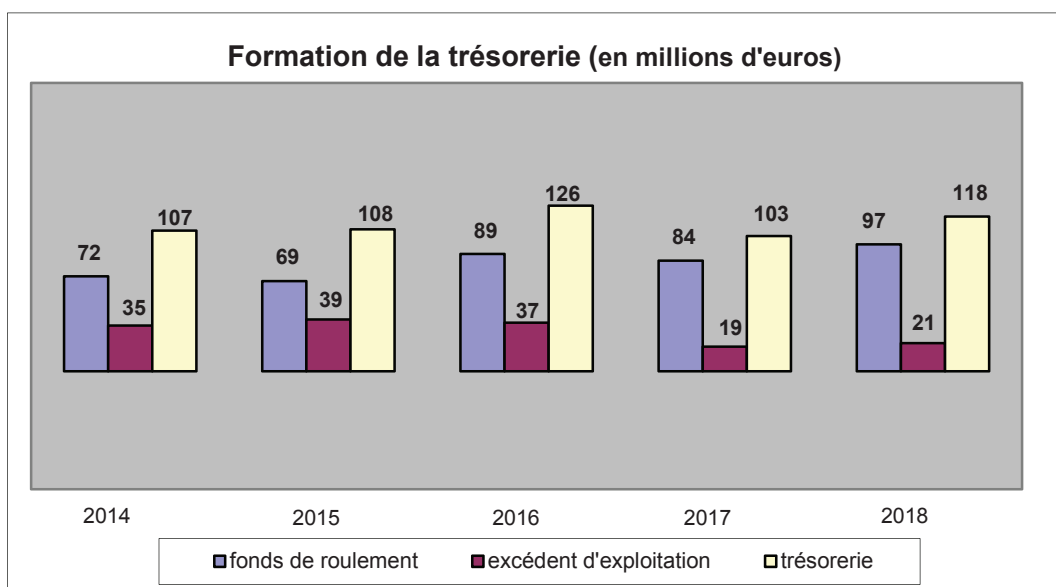
Le besoin en fonds de roulement global⁵ (BFR) traduit le solde entre les créances et les dettes d'exploitation et hors exploitation. Depuis 2006, le besoin en fonds de roulement est négatif : les dettes à court terme sont plus importantes que les créances. Cet **excédent de financement**, qui impacte positivement le niveau de trésorerie de notre collectivité, a augmenté de 2,6 M€ entre 2017 et 2018.

En €	2014	2015	2016	2017	2018
BFR exploitation	- 33 396 717	- 32 446 691	- 29 602 139	- 4 868 563	- 17 326 573
dettes hors exploitation	- 1 659 530	- 7 254 690	- 7 388 011	- 13 897 571	- 4 316 050
créances hors exploitation	231 696	206 581	121 408	6 945	279 801
BFR global	- 34 824 551	- 39 494 800	- 36 868 742	- 18 759 189	- 21 362 822

(*) le besoin en fonds de roulement négatif correspond à un excédent de financement

L'excédent de financement d'exploitation constaté s'ajoute au fonds de roulement pour déterminer la trésorerie⁶.

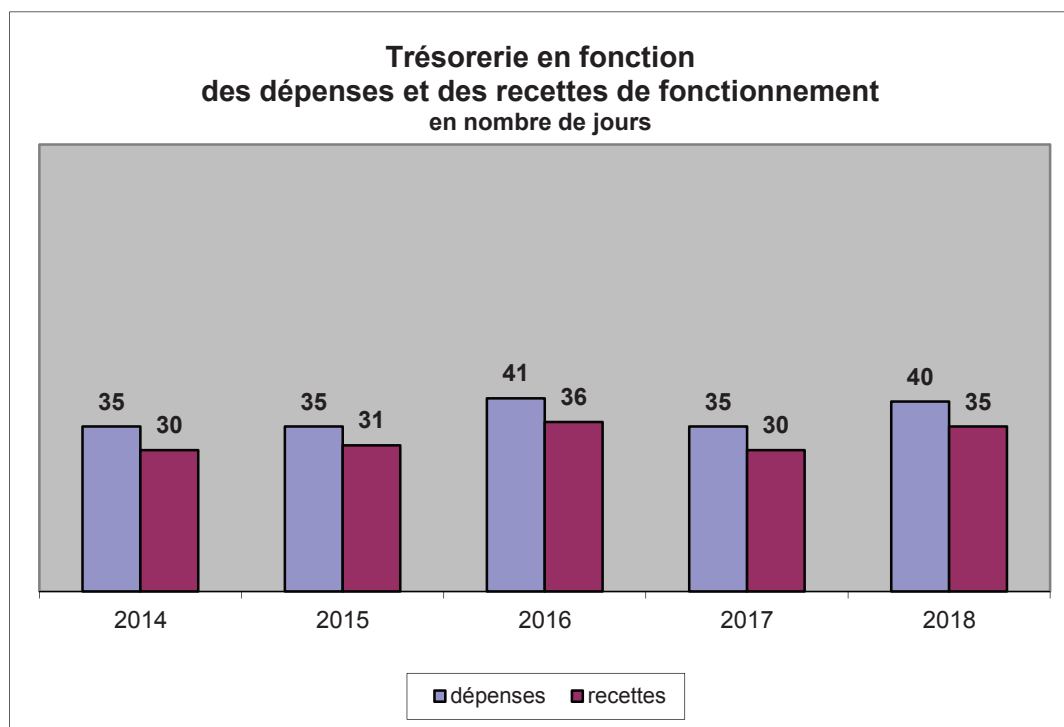
En €	2014	2015	2016	2017	2018
fonds de roulement	72 472 926	68 820 925	89 492 013	84 420 666	96 692 430
excédent d'exploitation	34 824 551	39 494 800	36 868 742	18 759 189	21 362 822
trésorerie	107 297 477	108 315 725	126 360 755	103 179 855	118 055 252



⁵ le besoin en fonds de roulement traduit le besoin de financement né du cycle d'exploitation

⁶ trésorerie = fonds de roulement - besoin en fonds de roulement ou + excédent d'exploitation

La trésorerie représente 40 jours de dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2018, soit 5 jours de plus qu'en 2017.



2 – Epargne brute et dépenses d'investissement

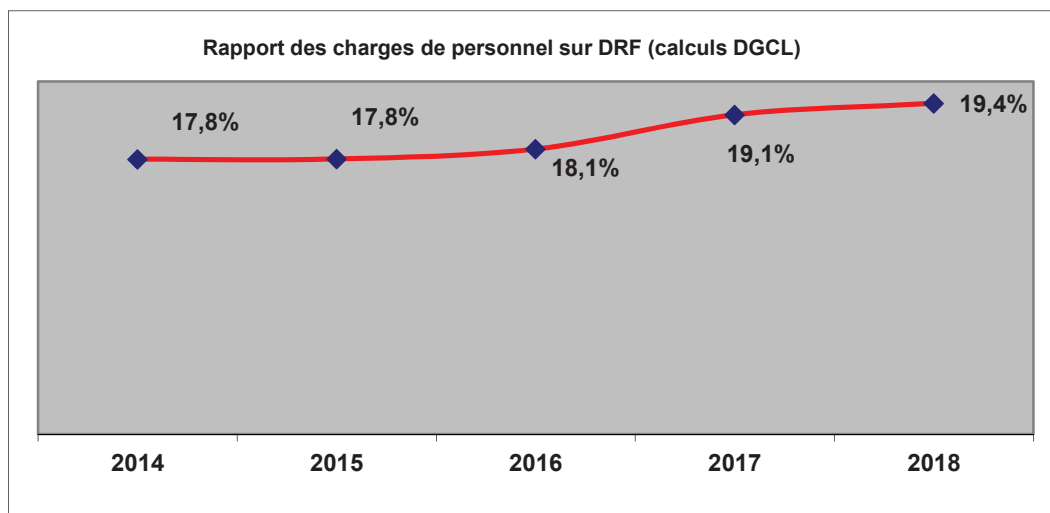
L'épargne brute (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) constitue la ressource fondamentale dont dispose le Département pour autofinancer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt. Cette épargne ajoutée aux ressources d'investissement, doit couvrir les emplois d'investissement.

La capacité de financement annuelle est appréciée au travers du taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement). Elle reflète la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur sa section de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute est de 14,3 % pour l'Isère, il s'établirait à 11,9 % pour l'ensemble des Départements de la même strate (modalités de calcul DGCL).

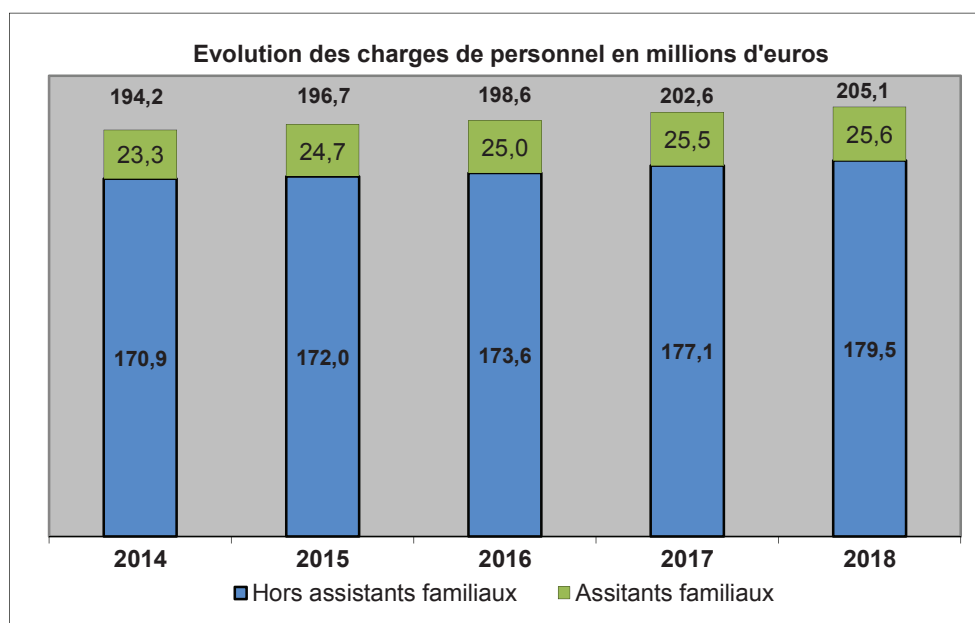
Les dépenses d'équipement direct baissent de -0,7 % et les subventions d'investissement versées augmentent de +24,3 %. Pour compléter l'autofinancement et les ressources d'investissement, un recours à l'emprunt, à hauteur de 109,5 M€ (dont 59,5 M€ sur OCLT), a été réalisé (+14,5 M€ par rapport à 2017).

3 – Les frais de personnel rapportés aux charges de fonctionnement

Le ratio des charges de personnel sur le total des charges de fonctionnement s'élève en 2018, à 19,4% pour l'Isère (19,8 % pour les Départements de la même strate).



Les charges de personnel augmentent de 1,2 % en 2018 contre 2,0 % en 2017, 1,0 % en 2016 et 1,3 % en 2015, (hausse importante des effectifs des assistants familiaux, et augmentation des salaires minimaux/points d'indice entre 2013 et 2014 et entre 2016 et 2017).



Sur la période 2014 à 2018, les charges de personnel évoluent de 7 % dont +5 % hors assistants familiaux et +20 % pour les assistants familiaux, en raison de la politique volontariste du Département en faveur du placement en famille d'accueil.

4 – La capacité de financement du Département

Pour les exercices à venir, la tension s'exerce toujours sur la section de fonctionnement et la capacité d'épargne en raison :

- du pacte financier, qui contraint les Départements à limiter la hausse de leurs dépenses sur les exercices 2018 à 2022 à +1,2 % par an à périmètre de compétences constant,
- de la demande sociale croissante et en parallèle de l'augmentation toujours plus importante du reste à charge pour les Départements des compétences transférées par l'Etat, qui pèsent sur le niveau des dépenses et sur l'autofinancement,
- des incertitudes liées à la réforme de la fiscalité locale envisagée suite à la suppression de la taxe d'habitation : le Département transférerait la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et percevrait en contrepartie une part de TVA (date de mise en œuvre non connue à ce jour). Il ne disposerait donc plus d'aucun levier fiscal en cas de conjoncture défavorable.

ANNEXES

1 - **Le compte administratif consolidé 2018** : élaboré par l'ordonnateur, il retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

2 - **Le compte administratif du budget principal 2018**, périmètre de l'étude :

- Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.
- Les mouvements réels correspondent aux mouvements se traduisant par des encaissements et des décaissements effectifs, hors mouvements rattachés à l'exercice précédent.
- Les mouvements d'ordre correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant pas d'encaissement ou de décaissement effectif.

3 - **Le bilan du compte de gestion du budget principal 2018** : le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur mais, également, les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

4 - **Les ratios légaux** : les articles L. 3313-1 et R. 3313-1 du Code général des collectivités territoriales font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios, appelés données synthétiques.

5 - **Le tableau général d'équilibre 2014-2018 du budget principal** : le tableau retrace les soldes de gestion, ainsi que l'évolution d'autres agrégats comme l'encours de dette et le fonds de roulement de la collectivité.

6 - **Les organismes satellites principaux du Département** : illustration graphique sous forme de « galaxie ».

Département de l'Isère - Budget consolidé

1 - Budget consolidé au compte administratif 2018 - hors reprise des résultats antérieurs

Opérations réelles	Budgets Annexes						Budget principal	Total consolidé
	Boutiques Musées	Laboratoire vétérinaire	Réseau transisère	Cuisine centrale	Aménagement numérique	Total		
Dépenses de fonctionnement	0,4 M€	2,0 M€	79,9 M€	11,7 M€	1,7 M€	95,7 M€	1 095,0 M€	1 190,7 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>							7,7 M€	7,7 M€
Recettes de fonctionnement	0,3 M€	1,8 M€	90,6 M€	11,2 M€	1,7 M€	105,7 M€	1 276,4 M€	1 382,1 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>	0,05 M€	1,2 M€	3,9 M€	1,3 M€	1,3 M€	7,7 M€		7,7 M€
Dépenses d'investissement	0,0 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	26,0 M€	26,1 M€	323,1 M€	349,1 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>							15,7 M€	15,7 M€
dépenses d'investissement hors emprunt bancaire	0,0 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	26,0 M€	26,1 M€	241,0 M€	267,1 M€
<i>dont dépenses d'équipement (20 21 23)</i>	0,0 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	26,0 M€	26,1 M€	132,1 M€	158,2 M€
<i>dont subventions versées (204)</i>	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	99,6 M€	99,6 M€
Recettes d'investissement	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	22,0 M€	22,0 M€	238,1 M€	260,1 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>					15,7 M€	15,7 M€		15,7 M€
recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	22,0 M€	22,0 M€	128,6 M€	150,6 M€
total dépenses	0,4 M€	2,0 M€	79,9 M€	11,7 M€	27,7 M€	121,8 M€	1 418,0 M€	1 539,8 M€
total recettes	0,3 M€	1,8 M€	90,6 M€	11,2 M€	23,6 M€	127,6 M€	1 514,5 M€	1 642,1 M€
Résultat de l'exercice avant reprise (recettes - dépenses)	-0,1 M€	-0,2 M€	10,7 M€	-0,5 M€	-4,1 M€	5,8 M€	96,5 M€	102,3 M€

**Département de l'Isère - Budget principal
2. Balance générale du compte administratif 2018**

Dépenses et recettes réelles	Nomenclature comptable	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement							
Revenu minimum d'insertion	010						
Dépenses imprévues (dépenses)	020						
Opération d'ordre entre sections	040	16 900 498,18	122 093 248,80			16 900 498,18	122 093 248,80
Opérations patrimoniales	041	47 558 992,92	47 558 992,92			47 558 992,92	47 558 992,92
Dotations, fonds divers et réserves	10		108 944 309,97		108 944 309,97		
Subventions d'investissement	13	1 489,75	18 979 665,11	1 489,75	18 979 665,11		
Emprunts et dettes assimilées	16	76 278 329,08	109 500 001,00	76 278 329,08	109 500 001,00		
Primes de remboursement des obligations	169						
Différences sur réalisations d'immobilisations	19						
Immobilisations incorporelles	20	4 773 684,72	7 440,00	4 773 684,72	7 440,00		
Subventions d'équipement versées	204	99 566 140,10	0,00	99 566 140,10			
Immobilisations corporelles	21	12 937 418,98	116 552,30	12 937 418,98	116 552,30		
Immobilisations en cours	23	114 408 565,65	405 221,81	114 408 565,65	405 221,81		
Autres mises en affectation	24						
Participations et créances rattachées à des	26	10 989 580,00		10 989 580,00			
Autres immobilisations financières	27	3 949 471,84	95 570,79	3 949 471,84	95 570,79		
Amortissement des immobilisations	28						
Opérations sous mandat - dépense	4581	152 650,85		152 650,85			
Opérations sous mandat - recette	4582		58 922,89		58 922,89		
Total section d'investissement		387 516 822,07	407 759 925,59	323 057 330,97	238 107 683,87	64 459 491,10	169 652 241,72
Section de fonctionnement							
Charges à caractère général	011	75 557 176,67		75 557 176,67			
Charges de personnel et frais assimilés	012	197 111 811,71		197 111 811,71			
Atténuation de charges	013		483 116,62		483 116,62		
Atténuations de produits	014	33 256 348,22		33 256 348,22			
Revenu minimum d'insertion	015	18 878,86	12 947,15	18 878,86	12 947,15		
Allocation Personnalisée d'Autonomie	016	134 825 956,93	44 559 925,98	134 825 956,93	44 559 925,98		
Revenu de solidarité active	017	143 741 509,28	2 976 338,33	143 741 509,28	2 976 338,33		
Dépenses imprévues	022						
Opération d'ordre entre sections	042	122 093 248,80	16 900 498,18			122 093 248,80	16 900 498,18
Autres charges de gestion courante	65	501 761 251,99		501 761 251,99			
<i>dont Subventions de fonctionnement</i>	657	31 753 940,02		31 753 940,02			
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	682 877,50		682 877,50			
Charges financières	66	2 069 296,52		2 069 296,52			
Charges exceptionnelles	67	3 021 930,92		3 021 930,92			
68 Dotations aux amortissements	68	2 909 738,00		2 909 738,00			
Produits des services	70		20 857 936,23		20 857 936,23		
Impôts et taxes	73		462 709 516,91		462 709 516,91		
Impositions directes	731		410 235 671,00		410 235 671,00		
Dotations, subventions et participations	74		260 798 393,07		260 798 393,07		
Autres produits de gestion courante	75		58 131 156,60		58 131 156,60		
Produits financiers	76		185 740,39		185 740,39		
Produits exceptionnels	77		12 045 736,47		12 045 736,47		
	78		3 398 102,00		3 398 102,00		
Total section de fonctionnement		1 217 050 025,40	1 293 295 078,93	1 094 956 776,60	1 276 394 580,75	122 093 248,80	16 900 498,18
Total général		1 604 566 847,47	1 701 055 004,52	1 418 014 107,57	1 514 502 264,62	186 552 739,90	186 552 739,90
Résultat de l'exercice 2018		96 488 157,05					
Reprise des excédents et déficit de 2017		-13 884 288,80					
Résultat de clôture 2018		82 603 868,25					

Département de l'Isère

3. Bilan du compte de gestion 2018

Tableau : bilan au 31 décembre 2018

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur Départemental

	Nomenclature comptable M52	31 décembre 2018
ACTIF		
I Actif immobilisé (actif net)		
Subventions d'équipement versées	204	578 253 487,00
Autres immobilisations incorporelles	20	10 647 908,00
<i>* Immobilisations corporelles</i>		
<i>1) en toute propriété</i>		
Terrains	211 2128	68 314 115,00
Constructions	213	402 826 832,00
Constructions sur sol d'autrui	214	21 857 740,00
Réseaux et installations de voirie, rés. Divers	215	3 692 856 609,00
Œuvres d'art	216	15 376 522,00
Autres immobilisations corporelles	218 2157	28 876 530,00
Immobilisations en cours	23	106 561 589,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	248	52 100 363,00
<i>2) reçues par une mise à disposition</i>		
Constructions	217	338 844 213,94
Constructions sur sol d'autrui	214	166 900,50
Réseaux et installations de voirie, rés. divers	21753	23 799 037,89
Autres Immobilisations corporelles	21757 2178	2 160,00
<i>* Immobilisations financières</i>		
Participations et créances rattachées	26	5 524 954,22
Autres titres immobilisés	27	136 425,96
Avances et garanties d'emprunts	2761	
Prêts	2748	1 548 760,10
Autres créances	275 2763	6 771 527,29
Total I		5 354 465 674,90
II Actif circulant		
<i>* Créances</i>		
Redevables et comptes rattachés	41	2 112 491,39
Créances sur Etat et collectivités publiques	44	6 438 808,88
Créances sur les budgets annexes	45	2 861 801,75
Opérations pour le compte de tiers	45	1 702 664,01
Autres créances	46	18 149 721,09
Disponibilités	51 54	118 055 251,56
Total II		149 320 738,68
III Comptes de régularisation		
Primes de remboursement des obligations		
Dépenses à classer ou à régulariser	47	11 512 665,94
Total III		11 512 665,94
Total de l'actif		5 515 299 079,52

Sources : compte de gestion 2018

Département de l'Isère

	Nomenclature comptable M52	31 décembre 2018
PASSIF		
I Fonds propres		
<i>* Fonds internes</i>		
Dotations	10	2 149 064 272,08
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	1027	93 163 414,26
Réserves	106	2 425 991 132,34
Report à nouveau	110	40 797 622,57
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	12	76 245 053,53
Subventions transférables	131	58 569 817,19
Différences sur réalisations d'immobilisations	19	-542 340 203,29
<i>*Autres fonds</i>		
Fonds globalisés	13	650 845 181,87
Subventions non transférables	132	136 239 320,95
Droit du remettant (transferts de compétences)	249	85 514,02
Total I		5 088 661 125,52
II Provisions pour pertes et charges		
Provisions pour risques	15	4 931 392,77
Provisions pour charge	15	7 100 000,00
Total II		12 031 392,77
III Dettes		
<i>* Dettes financières</i>		
Emprunts obligataires	163	
Emprunts des établissements de crédit	164	238 721 381,96
Autres emprunts	165	111 754 198,53
<i>* Dettes diverses</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	40	12 597 318,07
Dettes fiscales et sociales	42 44	111 455,88
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques (opérations particulières)	44	4 010 824,35
Opérations pour le compte de la CE , deniers des pupilles , fonds gérés par le CE	45	
Dettes envers les budgets annexes	45	16 772 434,29
Opérations pour le compte de tiers	45	1 633 639,28
Autres dettes	46	2 928 015,53
Fournisseurs d'immobilisations	404	3 967 513,82
Ordres de paiement		
Total III		392 496 781,71
IV Comptes de régularisation		
Dépenses à l'étranger ou en instance de règlement	47	
Recettes à classer ou à régulariser	47	22 109 779,52
Total IV		22 109 779,52
Total du passif		5 515 299 079,52

4. Données synthétiques sur la situation financière du Département

Intitulé du ratio et signification		2018
<i>Population de l'Isère 1 278 347 habitants (population totale INSEE au 1er janvier 2018)</i>		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population Mesure du niveau de service rendu	857 €/hab.
2	Produit des impositions directes / population Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	321 €/hab.
3	Recettes réelles de fonctionnement / population Mesure des moyens financiers récurrents	998 €/hab.
4	Dépenses d'équipement brut / population Mesure de l'effort d'équipement	103 €/hab.
4 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement allouées / population Mesure de l'effort d'équipement	181 €/hab.
5	Encours de dette au 31 décembre / population Mesure de l'endettement	187 €/hab.
6	Dotations globales de fonctionnement / population Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	130 €/hab.
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnels qui se caractérisent par leur grande rigidité (statut de la fonction publique territoriale,...)	18,78%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	0,87
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	10,36%
10 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement versées / recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	18,16%
11	Encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids de la dette par rapport aux recettes courantes	18,70%

5. Les grandes masses budgétaires et financières 2014-2018

(en millions d'euros courants)

Budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017>2018
(1) Recettes de fonctionnement	1 302,4	1 300,4	1 310,6	1 252,3	1 276,4	1,9%
<i>dont imposition directe (chapitre 731)</i>	454,3	465,7	474,7	408,5	410,2	0,4%
<i>dont fiscalité compensée suite à la réforme, hors part DMTO</i>	148,5	149,9	153,0	147,7	150,0	1,5%
<i>dont dotations de l'Etat (DGF, DGD et compensations fiscales)</i>	248,5	225,9	204,6	180,2	179,7	-0,3%
<i>dont recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions</i>	52,5	50,9	48,2	47,4	52,1	9,9%
<i>dont droits de mutation et de publicité foncière, y compris part Etat pour compensation fiscale dès 2011</i>	128,7	131,9	143,1	166,2	167,7	1,0%
<i>dont TIPP (compensation allocation RMI)</i>	67,1	67,1	67,3	67,4	67,2	-0,3%
<i>dont taxe sur les conventions d'assurance et transferts versés sur TICPE (hors fiscalité compensée)</i>	75,0	77,8	82,7	81,1	80,9	-0,3%
<i>dont autres recettes</i>	127,8	131,0	137,1	153,7	168,5	9,6%
(2) Dépenses de gestion	1 122,7	1 125,6	1 117,4	1 092,9	1 092,9	0,0%
<i>dont personnel</i>	194,8	197,7	199,1	202,9	205,6	1,3%
<i>dont dépenses d'intervention</i>	685,1	708,2	711,7	741,6	752,7	1,5%
<i>dont transports</i>	137,4	123,3	110,5	40,7	30,9	-24,0%
<i>dont autres dépenses</i>	105,4	96,4	96,0	107,7	103,7	-3,7%
(3)=(1-2) Epargne de gestion	179,6	174,8	193,3	159,3	183,5	15,2%
(4) Frais financiers liés à la dette	0,6	0,5	1,1	1,5	2,1	36,2%
(5)=(3-4) Epargne brute	179,1	174,3	192,2	157,8	181,4	15,0%
(6) Recettes définitives d'investissement	44,2	43,1	43,5	50,7	39,6	-21,9%
<i>dont participations et subventions reçues</i>	43,6	42,3	42,4	50,4	39,5	-21,7%
<i>dont autres recettes définitives</i>	0,6	0,7	1,2	0,3	0,2	-49,3%
(7)=(5+6) Financement propre disponible avant emprunt	223,3	217,4	235,7	208,5	221,1	6,0%
(8) Dépenses d'investissement	235,8	249,5	241,7	231,2	262,7	13,6%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	139,2	159,3	169,9	132,9	132,1	-0,6%
<i>dont subventions d'équipement</i>	89,2	89,4	68,4	80,1	99,6	24,3%
<i>dont autres dépenses d'investissement</i>	7,3	0,9	3,4	18,1	31,0	71,2%
(9) Remboursement du capital de la dette	94,5	103,5	93,2	82,0	60,3	-26,4%
(10)=(8+9-7) Besoin de financement	106,9	135,6	99,3	104,6	102,0	-2,5%
(11) Emprunt	101,5	134,0	123,2	95,0	109,5	15,3%
Fonds de roulement au 1er Janvier	61,6	57,3	55,6	79,5	75,1	
Fonds de roulement au 31 décembre	56,2	55,6	79,5	69,9	82,6	
Variation de fonds de roulement	-5,4	-1,6	23,9	-9,6	7,5	
Encours de la dette au 31 décembre*	116,1	146,7	176,6	189,6	238,7	25,9%

*y compris OCLT

Sources : compte administratif 2018

ANNEXE 6 : Organismes satellites principaux du Département de l'Isère

